

Pour une Sécurité et une Paix intégrant les Droits des Femmes y compris les Opérations de Paix

PRIORITÉS

Bien que n'ayant pas connu une guerre dans le sens strict du terme, où des fractions rivales s'affrontent, Haïti a été et est encore, selon certaines approches, considérée comme un pays en conflit. Au fait, il est plutôt question de conséquences d'une politique d'Etat basée sur la répression, l'exclusion ainsi que le contrôle des individus. Il en a résulté un déni de la citoyenneté et une situation d'insécurité manifeste où des gangs armés se sont appropriés de certains espaces du territoire national en en faisant des « zones de non droit ». Aujourd'hui encore, malgré une nette amélioration de la situation, le gouvernement de la république doit poursuivre dans ses efforts pour garantir aux citoyens et citoyennes un environnement de paix et de sécurité.

Dans ce contexte, les femmes ont été manifestement des victimes particulières, avec cette généralisation de la violence sexuelle comme arme de répression. Aussi, la résolution 1325 du Conseil de Sécurité sur les femmes la paix et la sécurité constituerait-il un instrument de choix dans le rétablissement de la paix en Haïti. Toutefois, nous devons déplorer une méconnaissance générale de cette dite résolution, ce surtout au niveau de la société civile.

En Haïti, l'action en faveur de la paix et La sécurité dans une perspective de genre demeure alimentée par les instruments suivants :

- La *Constitution de la République* (1987) ;
- La *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* (1979);
- La *Convention Interaméricaine sur la Prévention, la Sanction et L'Élimination de la Violence contre la Femme*, "Convention De Belém Do Pará" (1994) ;
- La *Déclaration sur l'élimination de la violence contre les femmes* (1994);
- La *Déclaration et plate-forme d'action de Beijing* (1995);

Concevoir la paix et la sécurité, à partir d'une perspective de genre, implique la mise en oeuvre de politique, de personnel et d'initiatives sexospécifiques au niveau structurel, y compris des réformes pour mettre un terme à la violence,

aux abus des droits humains et à la discrimination. Les besoins de sécurité des femmes, des hommes, des garçons et des filles sont divers et varient en fonction de différents facteurs. Intégrer le concept de genre dans le but de satisfaire les besoins sécuritaires spécifiques des femmes et des filles inclut divers facteurs. Le Ministère à la condition Féminine et aux Droits des femmes a fait siennes les priorités suivantes :

- **Intégrer des programmes de prévention de la violence domestique dans le processus de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR).** Une représentante du Ministère siège au sein de la Commission Nationale de Démantèlement, Désarmement, Démobilisation et Réinsertion avec pour mandat spécifique de veiller aux besoins des femmes dans le processus en cours. Toutefois malgré l'existence d'un nombre limité de programmes pour faire face aux besoins identifiés comme celles des femmes, cet effort se heurte à une certaine conception où les femmes ne sont pas considérées comme des protagonistes mais seulement comme victimes ou compagnes des protagonistes. Ainsi, s'il existe des programmes de réinsertion où les hommes sont impliqués dans un processus relativement complet, les femmes doivent-elle se contenter de menus programmes de formation et de crédit.
- **Assurer une procédure légale juste pour les femmes rescapées de la violence sexuelle** en modifiant la législation conformément aux prescriptions de la Convention Belém do Para. Après le renforcement de la criminalisation du viol (qui est passé du crime contre l'honneur au crime contre la personne) en 2005, le MCFDF travaille sur une loi cadre contre toutes les formes de violence. Ce travail au niveau du législatif, s'accompagne aussi d'un renforcement du système judiciaire afin que ses membres comprennent la problématique de la violence de genre et s'engagent à appliquer les lois et prescriptions légales existant en la matière.
- **Habiller la Police Nationale à respecter les droits des femmes** tout en inscrivant la problématique de la violence de genre comme un problème de sécurité public. A cet effet, la mise en place de service d'accueil et d'accompagnement des victimes de violence est prévue avec entre autres un équipement et une formation adéquate du personnel policier.

- **Travailler en concertation avec la société civile et promouvoir des programmes de lutte contre la violence.** La Concertation Nationale contre les Violences Spécifiques faite aux Femmes et l'Association des Hommes Dévoués du Sud'Est (AHDESE) sont des exemple de réussite.

- **Contribuer au renforcement de la présence de l'Etat dans les quartiers défavorisés,** bastions des gangs armés, qui terrorisent les populations et maintiennent un état de mon droit. Depuis 2006, le MCFDF réalise un certain nombre d'actions d'éducation à la non violence, de réhabilitation psychosociale de survivantes de violence sexuelle et de promotion d'activité à caractère économique pour les femmes. Ce, en parallèle au renforcement des services publics tel que Police, Justice, eau potable, électricité conduits par d'autres instances de l'Etat.

- **Généraliser l'éducation à la non violence** afin de développer d'autres pratiques plus respectueuses des droits des femmes et des fillettes dans les écoles secondaires et primaires

De telles priorités à caractère plutôt ponctuel, s'inscrivent dans un cadre plus large d'une politique d'égalité des sexes, où tous les efforts sont déployés pour assurer la généralisation de l'analyse des rapports sociaux de sexes dans les programmes et politiques publics.

Un secteur de sécurité transparent, responsable et participatif qui traite correctement les besoins en sécurité de tous et de toutes, inclut la pleine participation des femmes sur un pied d'égalité, aux postes et processus de prises de décisions. Même si leur participation n'est pas tout à fait interdite, les femmes sont remarquablement absentes aux postes de prises de décisions. Les initiatives pour garantir un secteur de sécurité démocratique et participatif incluent :

- Une réforme des conditions et processus de recrutement ;
- La mise place de systèmes de quotas et des codes internes de conduites très strictes en ce qui concerne la discrimination, la violence ou le harcèlement sexuel.

Tout ceci dans un environnement qui promeut la parité dans tous les espaces de prises de décision.

Enfin en ce qui a trait à la force de maintien de la paix, la MINUSTAH, le MCFDF se propose de

- Porter la mission onusienne à plus de transparence en ce qui a trait aux abus sexuels ;
- Promouvoir de nouvelles pratiques de coopération plus respectueuses de la souveraineté du pays telles la participation de l'État haïtien dans les enquêtes, la conduite conjointe des dossiers, le renforcement des structures locales et des potentialités existantes etc....
- Renforcer la solidarité avec les pays pourvoyeurs de troupes, pour assurer une meilleure préparation des militaires et au cas échéant une punition exemplaire des individus contrevenant au code de conduite.

En définitive, s'il faille recourir aux missions onusiennes, les accords réglementant l'implantation de troupes au niveau d'un territoire étranger doivent pouvoir offrir une marge d'intervention à la justice locale quand les droits des natifs et natives de ce territoire sont violés. Ces accords doivent aussi mentionner clairement le caractère criminel et illégal des pratiques **d'exploitation et d'abus sexuels** et les sanctions appropriées bien définies.